

INFORMATION SUR L'ELIMINATION DES BRANCHAGES, GAZON, DECHETS DE JARDIN AU BIOGAZ A MONTIGNEZ – FAMILLE ETIQUE

Les branchages, gazon, déchets de jardin, sont désormais à éliminer au Biogaz, M. Etique, à Montignez aux horaires suivants :

Lundi au vendredi : 8h00 – 19h00

Samedi : 8h00-15h30

Fermé le dimanche et jours fériés officiels JU

Les citoyens devront payer leurs déchets directement chez M. Etique, soit sous forme de bons à facturer ou à payer directement sur place, soit sous forme d'une application qui sera mise en place d'ici à début mars selon les informations du Biogaz.

Le prix de **125.- TTC** la tonne est le même pour tous les types de déchets (gazon, déchets de jardin et branchages). Afin de simplifier le traitement dans l'application, 3 tailles de contenants sont proposées avec un prix prédéfini. **La facturation minimale par contenant est de Fr. 5.-.**

Lors de l'inscription sur l'application, les informations suivantes seront demandées :

- Nom, Prénom
- Adresse
- N° de plaques

Déchets autorisés :

- Gazon propre, feuilles sans sacs
- Déchets de cuisine à base végétale et non cuisinés sans sacs
- Déchets de jardin, taille de haie, troncs et branchages

Déchets interdits :

- Déchets végétaux ayant été cuisinés
- Tout objet en bois façonné (lames, planches, barrières, meubles...)
- Traverses de chemin de fer
- Bois traité
- Cendres
- Langes biodégradables
- Animaux morts
- Tous matériaux ferreux
- Matériaux plastiques
- Pots, bacs, terrines

Les sacs plastiques et tout autre contenant seront repris après usage. Les sacs biodégradables ou compostables **ne sont pas acceptés**.

Les citoyens de Basse-Allaine pourront reprendre **gratuitement** du compost mûr destiné à leur propre usage.